## Avis de motions au 91<sup>e</sup> Conseil 25-26 nov. 2021

\*\* Résolution d'urgence

Agenda Item #	MOTIONS/ RÉSOLUTIONS	MOTION	RÉSULTAT
**	RÉSOLUTION D'URGENCE	PROPOSÉE: UWFA	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
		APUYÉE: BCITFSA	
	Action continue à l'Université du	MOTION:	
	Manitoba	ATTENDU QUE l'University of Manitoba Faculty Association (UMFA), qui représente 1 200 instructeurs, professeurs, bibliothécaires et archivistes, a entamé une grève légale le 2 novembre dans le but de conclure une entente équitable qui traite, entre autres, des questions de recrutement et de maintien en poste découlant de l'offre, par l'université, de certains des salaires les moins élevés d'établissements comparables du Canada;	
		ATTENDU QUE l'administration de l'Université du Manitoba a refusé de négocier de façon équitable; attendu que la province du Manitoba a adopté un mandat relatif à la négociation des salaires en contravention des principes de la négociation collective libre et équitable;	
		ET ATTENDU QUE l'Université du Manitoba et la province du Manitoba refusent de publier, de reconnaître ou d'annuler ce mandat; il est résolu que le Conseil de l'ACPPU exprime publiquement son soutien à l'UMFA et réclame publiquement la tenue d'une négociation collective ouverte et équitable; que le Conseil de l'ACPPU somme l'Université du Manitoba et la province du Manitoba d'annuler le mandat relatif à la négociation des salaires et de s'engager à mener des négociations équitables qui tiennent compte des questions urgentes soulevées par l'UMFA; et que le Conseil de l'ACPPU encourage les associations membres à transmettre des messages de soutien et de solidarité.	
08. (a)(i)	MOTION	PROPOSÉE: PRÉSIDENTE L'ACPPU	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	Blâme –	APPUYÉE: UTFA	L OMAMINITIE
	Université de Toronto	MOTION:	

		QUE le Conseil de l'ACPPU retire la sanction de	
		blâme imposée à l'Université de Toronto.	
10.	RÉSOLUTION DES ASSOCIATIONS	PROPOSÉE: AASUA	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	MEMBRES NO. 1	APPUYÉE: SGPPUM	
	L'IHRA et la liberté académique	MOTION:	
		<b>ATTENDU QUE</b> l'ACPPU soutient sans réserve la liberté académique du personnel académique des universités et des collèges;	
		ATTENDU QUE l'ACPPU s'oppose vigoureusement à l'antisémitisme, à l'islamophobie, au racisme envers les membres de la population palestinienne, les personnes de race noire et les Autochtones, ainsi qu'à toutes les formes de discrimination, de racisme et de haine;	
		<b>ATTENDU QUE</b> l'antisémitisme est une forme de racisme interdite par les lois canadiennes sur les droits de la personne;	
		ATTENDU QUE la définition opérationnelle de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) inclut un large éventail de critiques à l'encontre de l'État d'Israël, dont les critiques de nature antiraciste et en faveur de la décolonisation à l'endroit des politiques, des structures et des pratiques de l'État d'Israël;	
		ATTENDU QUE la définition opérationnelle de l'IHRA constitue une menace grave à la liberté académique dans les universités et les collèges du Canada et qu'elle a déjà servi un certain nombre de fois à censurer des membres du corps professoral et des chercheurs et chercheuses ou à limiter la liberté académique de ces personnes parce qu'elles avaient adopté une position antiraciste et en faveur de la décolonisation à l'encontre des politiques et des pratiques de l'État d'Israël;	
		ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, de même que les gouvernements des provinces de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick ont adopté ladite définition, et que de nombreux gouvernements provinciaux et d'administrations municipales examinent la possibilité de l'adopter également;	

			1
		ATTENDU QUE ces adoptions par les gouvernements de ladite définition pourraient influencer l'attribution de bourses, de subventions et de fonds d'origine fédérale ou provinciale à des projets perçus comme allant à l'encontre de la définition et de son objectif de mettre l'État d'Israël à l'abri des critiques et des accusations de racisme et de colonialisme;	
		IL EST RÉSOLU QUE l'ACPPU s'oppose à l'adoption de la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA par les universités et les collèges du Canada. L'ACPPU soutient la liberté académique de ses membres et reconnaît le besoin de protéger les droits de la communauté académique d'adopter des points de vue critiques à l'égard de n'importe quel État, y compris l'État d'Israël, sans avoir à craindre d'éventuelles pressions politiques externes, de restrictions budgétaires, de censure, de harcèlement, de menaces et d'intimidation.	
10.	RÉSOLUTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES NO. 2	PROPOSÉE: SEFPO (CAAT-A)  APPUYÉE: AASUA	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	Appui à l'équipe de négociation des CAAT-A	MOTION:  ATTENDU QUE la division du SEFPO des Collèges d'arts appliqués et de technologie – Académique (CAAT-A), qui représente plus de 13 000 professeures et professeurs, instructrices et instructeurs, conseillères et conseillers et bibliothécaires des collèges communautaires, mène actuellement des négociations contractuelles avec le Conseil des employeurs des collèges (CEC);  ATTENDU QU'À la dernière ronde de négociations, en 2017, l'équipe des CAAT-A s'était engagée à faire du système des collèges de l'Ontario le haut lieu d'une éducation de grande qualité et d'emplois académiques de grande qualité, et avait pu repousser les concessions et remporter des gains historiques après une grève provinciale de cinq semaines;	
		ATTENDU que l'équipe de négociation des CAAT-A présente maintenant les demandes des membres sur des enjeux clés en éducation postsecondaire au Canada aujourd'hui, dont	

l'autochtonisation; l'équité, la diversité et l'inclusion; une rémunération équitable des chargées et chargés de cours; la défense des droits de propriété intellectuelle des professeures et professeurs; la prévention de la dissociation et de la sous-traitance du travail académique; et la prise en compte des heures consacrées à l'apprentissage en ligne;

**ATTENDU QUE** le CEC a eu recours à des tactiques de négociation agressives, comme tenter de faire dérailler l'ensemble des négociations, faire de l'obstruction à la table de négociation, accuser l'équipe des CAAT-A de présenter des demandes « déraisonnables » et porter des accusations de négociation de mauvaise foi;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil de l'ACPPU exprime publiquement son appui à l'équipe de négociation des CAAT-A et aux demandes présentées par les professeures et professeurs des 24 collèges communautaires de l'ACPPU; et que le Conseil de l'ACPPU invite ses associations de professeures et professeurs membres à aussi offrir des messages d'appui.